

ÉDUCATION

**LIBÉRONS L'ÉCOLE POUR LIBÉRER
ET ÉPANOUIR LES TALENTS !**

SEPTEMBRE 2013



ÉDITORIAL

Chacun d'entre nous accorde à l'école beaucoup d'importance : elle compte pour l'avenir de nos enfants, pour le futur de notre société. Au cours des dernières décennies, l'attente à l'égard de l'école s'est accrue comme s'il lui incombait de pallier toutes les difficultés de notre société. A force d'étendre son champ d'action, on en a presque oublié quelles étaient les missions premières de l'école : la transmission des savoirs, notamment les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) dont la bonne ou mauvaise acquisition conditionne l'avenir des enfants, la transmission des valeurs qui fondent notre République et un sentiment partagé d'appartenance à la communauté nationale. A force de considérer que tous les élèves étaient les mêmes et de nier les différences, on en a nié la nécessité d'adapter l'enseignement aux besoins réels des élèves et de leur offrir des voies de réussite personnalisées comme peut l'être l'apprentissage. A force d'avoir considéré que tous les enseignants, une fois formés, avaient les mêmes qualités, on en a nié leurs compétences et leur mérite individuels, qui de ce fait, ne peuvent être ni valorisés ni récompensés.

Confrontés à des résultats déclinants des élèves, plusieurs de nos voisins européens ont fait de cette faiblesse de leur système scolaire, une chance pour le réformer au bénéfice des élèves et de leurs familles ainsi que des enseignants.

En France, alors que notre système scolaire va mal (échec scolaire, angoisse, illettrisme, violence, idéologie et bureaucratie à tous les étages, démotivation des enseignants et des élèves, inadaptation des formations aux besoins de l'économie...), toute réforme en profondeur semble impossible car elle se heurte à une vague unificatrice qui traite tous les élèves, tous les enseignants, tous les établissements scolaires, selon les mêmes procédures, sans possibilité de s'écarter.

Cette méthode de réforme fait, à nos yeux, fausse route car elle exacerbe les clivages habituels et démotive les plus innovants. Nous pensons au contraire que la réforme du système éducatif français doit laisser une large place aux expérimentations déclinables une fois qu'elles ont fait la preuve de leur efficacité dans la durée. Notre système éducatif ne pourra progresser que si l'on substitue à la rengaine des moyens, des leviers spécifiques, comme l'initiative et la confiance donnée aux acteurs de terrain.

La réforme ne pourra se mettre en place sans un accord large où chacun des acteurs verra un bénéfice : les élèves, qui retrouveront des perspectives réelles de réussite, grâce à des parcours personnalisés qui tiennent compte de leurs compétences et de leurs talents, les enseignants dont il est fondamental de revaloriser le métier, de faire respecter l'autorité, à qui il faut donner de nouvelles perspectives de travail, plus efficaces, les chefs d'établissements qui disposeront d'une plus grande autonomie pour adapter les enseignements aux besoins des élèves, les parents d'élèves enfin qui seront mieux informés et davantage rassurés des perspectives offertes à leurs enfants.

Les réussites individuelles construisent la réussite collective de notre pays. L'école de demain, est donc celle qui donne à chaque jeune la motivation, le goût de l'effort et le bagage indispensable pour affronter l'avenir, pour construire une société de l'intelligence au bénéfice de chacun et pour le bien de tous.

Jean-François Copé
Président de l'UMP

Hervé Mariton
Délégué général au Projet

Valérie Debord
Déléguée générale adjointe au Projet

Bruno Retailleau
Délégué général adjoint au Projet

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	3
SOMMAIRE	5
BILAN DE LA POLITIQUE EDUCATIVE DE FRANCOIS HOLLANDE	7
LES PRINCIPAUX MAUX DE L'ÉCOLE	13
NOS PROPOSITIONS POUR LIBERER L'ÉCOLE	19
1. Priorité a l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous les élèves du primaire	19
2. Faire entrer l'innovation à l'école	24
3. faire confiance aux acteurs de terrain	26
4. Donner une plus grande liberté de choix des établissements	30
5. Réformer le statut des enseignants	31
6. Renforcer la scolarisation des enfants handicapés	33
7. Le nécessaire renforcement de l'orientation	35
8. La sécurité dans les établissements scolaires	36

BILAN DE LA POLITIQUE EDUCATIVE DE FRANCOIS HOLLANDE

Depuis plus d'un an, en matière d'éducation, le gouvernement de François Hollande est fidèle à son orientation idéologique fondamentale : méfiance à l'égard de la famille, obsession des moyens, égalitarisme forcené et remise en cause du mérite.

La gauche n'a pas pris la mesure de la crise scolaire (échec scolaire, illettrisme, violence, bureaucratie à tous les étages, démotivation des enseignants, inadéquation des formations aux besoins de l'économie...) et fait appel aux vieilles recettes : embauches supplémentaires, pédagogisme...

Pourtant, comme le souligne très justement le rapport de la Cour des Comptes du 22 mai 2013 « Gérer les enseignants autrement », l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens mais d'une gestion inefficace de ses ressources et inadaptée aux besoins réels. Face à des difficultés aussi bien pour les élèves (résultats en baisse, manque de motivation, décrochage,...) que pour les enseignants (rôle et missions flous et remis en cause régulièrement, problèmes d'autorité, adaptation à des modes de transmission nouveaux,...), les recommandations de la Cour des Comptes plaident pour une véritable réforme structurelle donnant enfin les responsabilités aux chefs d'établissement afin qu'ils puissent adapter leur action et celle des enseignants aux besoins réels des élèves.

1. 60 000 postes supplémentaires : une folie dépensière en total décalage avec les besoins réels

Alors que la Cour des Comptes précise que « Le ministère de l'Éducation nationale ne souffre pas d'un manque de moyens budgétaires ou d'un nombre trop faible d'enseignants, mais d'une utilisation défailante des moyens existants », François Hollande s'est arc-bouté sur sa promesse de campagne démagogique de recruter 60 000 personnes supplémentaires dans l'Éducation nationale.

Cette mesure coûteuse, dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de difficultés de recrutement, ne résoudra pas les problèmes auxquels l'Éducation nationale doit faire face. Au contraire, elle bloquera toute réforme ambitieuse dont le système éducatif français a pourtant besoin.

Les études publiées, y compris les plus récentes, prenant en compte les réformes du précédent quinquennat, montrent que la France n'a pas plus d'élèves par enseignant que les autres pays de l'OCDE et que le nombre d'élèves par classe est même légèrement inférieur à celui de la moyenne de l'OCDE.

Sans compter que le recrutement de ces trop nombreux nouveaux enseignants soulève un certain nombre de questions sur les procédures d'admission, sur la sélection de ceux-ci et sur les exigences des concours qui décident de l'aptitude des hommes et des femmes en charge de l'éducation de nos enfants.

Les recrutements à marche forcée se font en dépit des exigences de qualité. Certaines académies ont dû abaisser les seuils d'admissibilité pour répondre aux demandes de la rue de Grenelle. Ainsi, à Créteil, la barre d'admissibilité au concours de professeur des écoles a été fixée à 4/20 ; à Versailles, elle était à 4,5/20 ; à Paris, 5/20 ; à Strasbourg, 7/20... Est-il vraiment imaginable de laisser les futures générations pâtir des prises de positions démagogiques et idéologiques du gouvernement actuel ?

Cette politique de recrutement forcée se fait également au détriment des enseignants puisque ces derniers, déjà largement touchés par la refiscalisation des heures supplémentaires, n'ont aucune perspective d'augmentation de salaires si ce n'est la prime de 400€ qui sera versée aux professeurs des écoles. Le gouvernement a donc fait le choix de plus d'enseignants moins bien payés.

Enfin, une partie de ces 60 000 recrutements se fera sous forme de contrats aidés, synonymes de précarité et de salaire faible.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS AVANT 3 ANS

Le gouvernement en a fait une priorité dès la rentrée 2013 sans véritablement se donner les moyens de ses ambitions. Cette mesure est en réalité un moyen pour le gouvernement de faire porter par l'école son incapacité à accroître l'offre de modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans.

Or de nombreuses études montrent que la scolarisation précoce des enfants n'est pas toujours bénéfique.

Il aurait été plus judicieux de poursuivre l'ouverture de places en jardins d'enfants qui sont des structures adaptées aux enfants entre 2 et 3 ans.

2. Les rythmes scolaires : une réforme manquée

Tout le monde s'accorde sur la nécessité de **réorganiser les rythmes scolaires dans l'intérêt des enfants** car l'année scolaire est peu adaptée à leur rythme et très éloignée des objectifs assignés par l'Académie de médecine : améliorer les conditions d'apprentissage par des emplois du temps appropriés, réduire la fatigue et les tensions des enfants, et instaurer une meilleure qualité de vie de l'enfant à l'école.

Cependant, la réforme des rythmes scolaires conçue par Vincent Peillon est une réforme manquée.

Imposée dans la douleur aux enseignants, aux familles et aux collectivités, cette réforme est en réalité un trompe l'œil : **On ne peut sérieusement dire qu'on réforme les rythmes scolaires quand on ne fait que réduire la journée de cours de 45 mn sans jamais s'interroger sur la réorganisation complète de la journée pour tenir compte de la chronobiologie des enfants et sans jamais s'interroger sur l'organisation de l'année scolaire.**

Ce changement des rythmes scolaires devait être la mesure phare de la rentrée 2013. Pourtant, elle ne touche que 8533 écoles maternelles et primaires sur les 47 483 que compte notre pays soit 18% des écoles. Elle ne concerne que 1 276 000 enfants et est mise en œuvre selon une quinzaine de modèles différents, créant de nombreuses inégalités entre les territoires et les élèves.

Ce changement est par ailleurs coûteux pour les collectivités locales qui se voient transférer des charges supplémentaires sans bénéficier d'un réel soutien de l'Etat : la dépense supplémentaire par élève à la charge des collectivités locales est de 150€. Mais l'Etat ne transférera que 50€ par élève (90€ pour les élèves dans les zones les moins favorisées). Cela risque de se traduire par une nouvelle hausse des impôts locaux.

Enfin la réforme des rythmes scolaires se fait au détriment des élèves les plus fragiles puisque l'aide personnalisée disparaît.

3. Des programmes qui rognent sur l'acquisition des savoirs fondamentaux

L'un des buts essentiels de l'école primaire est de permettre l'instruction et d'apporter aux générations futures les bases fondamentales qui leur permettront de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions afin de sortir du système éducatif diplômés et formés.

Alors que la priorité pour les élèves devrait être l'apprentissage des savoirs fondamentaux et l'acquisition de la culture française, la loi Peillon dilue ces enseignements avec l'instauration de nouveaux cours divers et variés : morale laïque, éducation nutritionnelle, éducation à la sexualité et même éducation écologique pour faire plaisir aux alliés de la majorité.

Par ailleurs, l'allègement des programmes d'histoire, géographie et éducation civique en troisième et en terminale annoncé début septembre par le ministre, avant une vaste refonte prévue pour 2017, fait craindre que certains points ne soient plus abordés ou abordés trop rapidement. Or, la construction d'une volonté de vivre ensemble passe aussi par l'appropriation de l'histoire de France et la volonté de partager une culture et des valeurs. C'est pourquoi, il nous paraît indispensable de réaffirmer la place de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dès le primaire. Les heures de cours consacrées à la morale laïque ou à l'enseignement de la théorie du genre seraient plus utiles si elles l'étaient à la culture générale et à l'acquisition des fondamentaux.

LA MORALE LAÏQUE

Cet enseignement est introduit dans le Code de l'Éducation. Personne ne conteste la nécessité de transmettre à l'école des règles élémentaires essentielles au vivre-ensemble comme la politesse, le respect de l'autorité, la connaissance de nos valeurs, des droits et des devoirs. D'ailleurs, la majorité précédente, avec Luc Chatel, avait mis en valeur l'instruction civique et morale. Mais c'est tout autre chose que propose Vincent Peillon. Il nous explique que sa morale laïque vise à instaurer une « laïcité intérieure ». Derrière ce concept abstrait, Vincent Peillon cache à peine qu'il veut inculquer une idéologie aux élèves.

- L'école ne doit pas se tromper de rôle, sa priorité c'est de transmettre des savoirs : à quoi bon parler d'enseigner une morale laïque quand nous avons près de 10% de la population en situation d'illettrisme ? Vincent Peillon doit d'abord réduire l'illettrisme avant de penser à l'enseignement abstrait d'une morale laïque. C'est l'illettrisme qui est le terreau du délitement de la société pas l'absence de « laïcité intérieure ».
- Enseigner la morale à l'école a pour but, selon Vincent Peillon, d'« arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel » (JDD, 2 Septembre 2012). Cela risque d'être l'école contre les familles et contre les religions. Ce discours est nocif, les familles sont le premier lieu d'éducation des enfants, elles ne sont ni déterministes, ni en compétition avec l'école, dont elles sont complémentaires.

LA THÉORIE DU GENRE

Longtemps cantonnée aux pays anglo-saxons, notamment aux Etats-Unis, la théorie du genre fait aujourd'hui irruption dans le débat français et à l'école. Consistant à nier la réalité biologique et donc à nier l'altérité sexuelle, elle tente d'imposer l'idée que les genres masculin et féminin ne seraient que des constructions culturelles et sociales.

La mobilisation des opposants à l'enseignement de cette théorie à l'école a permis d'éviter dans la loi Peillon sur la refondation de l'école une disposition visant à rendre obligatoire à partir de 6 ans « une éducation à l'égalité de genre ».

Cependant, le gouvernement persiste. Une expérimentation « ABCD de l'égalité » a été lancée par la ministre en charge des droits des femmes dans 10 académies (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Corse, Guadeloupe, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Rouen, Toulouse), et a pour objectif affiché de proposer une éducation neutre aux enfants dès la maternelle afin de « déconstruire les stéréotypes de genre ».

4. La remise en cause du mérite

Alors qu'une des critiques récurrentes faites au système scolaire français est d'être incapable de corriger les inégalités de naissance, les réformes menées par le gouvernement depuis son arrivée, le rendent davantage inégalitaire.

Annoncées ou réalisées, la suppression de l'aide personnalisée, la suppression des internats d'excellence, la suppression des bourses aux mérites, la suppression de l'assouplissement de la carte scolaire ou encore la suppression du programme ECLAIR sont des coups portés aux élèves les plus fragiles. Aujourd'hui, ceux qui se donnent les moyens d'avancer, d'agir, de se former ne bénéficient plus du soutien du gouvernement.

Le manque d'exigence se retrouve à tous les niveaux. L'exemple du bac 2013, notamment dans l'académie d'Orléans-Tours, est caractéristique du manque d'exigence qu'impose le ministère de l'Éducation nationale. Pour atteindre le fameux taux de 85% de réussite au bac que la gauche s'est fixé, celle-ci ne donne pas aux élèves les moyens de réussir mais demande aux correcteurs d'être indulgents et de noter leurs élèves sur 24. En plus de cacher la réalité d'un enseignement parfois médiocre, cela incite les élèves à moins travailler.

Cette volonté d'uniformisation, de non-récompense de l'effort et du mérite est aussi palpable dans la suppression des évaluations nationales en CE1 et CM2 ou dans le débat qui a agité la majorité sur la suppression de notes.

Enfin, la multiplication excessive des options et des spécialités dès le plus jeune âge rend le système scolaire français complexe à appréhender pour l'ensemble des acteurs. Chaque option supplémentaire, chaque spécialisation supplémentaire, chaque activité supplémentaire rend le système un peu moins abordable pour les élèves qui cherchent leur orientation, un peu moins lisible pour les parents qui tentent de suivre les études de leur enfant, un peu plus fracturé pour les enseignants qui ne peuvent plus suivre aussi bien les élèves et un peu plus compliqué pour les directeurs qui doivent créer des emplois du temps en tenant compte des parcours de chaque élève qui peut comprendre des cours en classe entière d'une trentaine de personnes comme des options regroupant moins d'une dizaine d'élèves sur un niveau.

LES PRINCIPAUX MAUX DE L'ÉCOLE

- 40% des élèves sortent du CM2 avec de graves lacunes en lecture et en écriture.
- Chaque année, près de **18%** des élèves sortent sans diplôme du secondaire.
- Après la crise de 2008, le taux de chômage des non diplômés a atteint près de 50% et ils sont deux fois plus nombreux à exercer un emploi précaire.
- La France se situe à la **18^{ème} place** dans l'étude Pisa de 2009 réalisée dans les 34 pays de l'OCDE alors même que notre dépense publique d'éducation représente **6,3%** du PIB contre **6,2%** en moyenne dans les autres pays de l'OCDE.
- En France la dépense publique par élève est de **7006 €** contre **6190 €** en Allemagne pourtant à la **16^{ème} place** dans l'enquête Pisa de 2009.

1. Une perte de confiance dans l'efficacité de l'école

Aujourd'hui la récente mise en place mal conçue des activités périscolaires, la multiplication des missions assignées à l'école font passer **l'acquisition des savoirs fondamentaux au second plan** de notre politique d'éducation nationale.

Face à cette perte de confiance et à la remise en question de l'efficacité du système éducatif, **les parents choisissent de plus en plus d'inscrire leurs enfants dans des établissements privés sous contrat, voire hors contrat pour assurer la réussite de leurs enfants.**

Par ailleurs, **le marché du soutien scolaire est en pleine expansion.** Ainsi, 25% des élèves du collège ont recours à des cours de soutien scolaire et ils sont 33% au lycée. Cet état de fait est le reflet des lacunes et carences du système éducatif français tel qu'il est conçu aujourd'hui.

2. Une régression dans les classements internationaux

En matière d'éducation, la France enregistre des résultats en constante diminution dans les palmarès internationaux depuis une dizaine d'années. Entre 2000 et 2009, notre pays est passé de la **13^{ème} à la 22^{ème} place en compréhension à l'écrit, de la 16^{ème} à la 22^{ème} place en mathématiques et de la 25^{ème} à la 27^{ème} place en sciences.** La France se situe désormais au **18^{ème} rang de l'enquête PISA de 2009 classant les 34 pays de l'OCDE en fonction des performances de leurs élèves.** Ce classement médiocre est le reflet d'un échec de notre système. En effet, à performances moindres, nous consacrons un budget plus important (6,3% du PIB) à l'éducation que la moyenne des pays de l'OCDE (6,2% du PIB) et que certains de nos voisins bien mieux classés comme les Pays-Bas (6,2% du PIB) ou l'Allemagne (5,3% du PIB) d'après les chiffres du rapport de la Cour des Comptes de mai 2013.

3. Une maîtrise trop parcellaire des savoirs fondamentaux

D'après un rapport du CESE datant de septembre 2011, **40% des élèves sortent du CM2 sans savoir ni lire ni écrire correctement** : 25% ont des acquis fragiles en calcul et en lecture et 15% rencontrent de sérieuses difficultés dans ces deux disciplines. Ces lacunes et retards pèseront nécessairement sur les résultats futurs des écoliers. En 2007, le constat du Haut Conseil à l'éducation est, à cet égard, sans appel : « *ces lacunes rendent impossibles aussi bien un parcours de collège qu'une formation qualifiante* ». Ainsi les 25% d'élèves aux acquis fragiles souffriront d'une scolarité difficile au collège et seront peu nombreux à poursuivre des études post-collège. Les 15% d'élèves rencontrant de graves difficultés en fin de primaire seront quant à eux majoritairement scolarisés en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ¹³.

4. Inégalité des chances et déterminisme scolaire

D'après l'enquête PISA de 2009, la France se place dans le peloton de tête des pays où le milieu socio-économique a le plus d'impact sur les résultats scolaires. Il y est montré que l'écart de score entre élèves issus de milieux socio-économiques favorisés et élèves issus de milieux défavorisés est de plus de 50 points¹⁴. Il apparaît donc que **l'école peine à surmonter les inégalités sociales et territoriales et joue de moins en moins son rôle d'ascenseur social**.

Le déterminisme scolaire s'observe d'abord dans les sorties du système éducatif sans diplôme, bien plus fréquentes parmi les classes sociales les plus modestes. Sur les **130 000 à 140 000 jeunes sortant chaque année du système éducatif sans diplôme, les enfants d'inactifs sont surreprésentés**. Si seulement 1% des enfants d'enseignants ou de cadres n'obtiennent pas de diplôme, les enfants d'inactifs sont près de 32% à sortir du système scolaire sans diplôme. Pour reprendre les termes utilisés par la Cour des Comptes, la France est l'un des pays développés où « *l'impact de l'origine sociale sur les résultats des élèves est le plus grand* ». Or, dans une économie dominée par un phénomène de chômage de masse, ces non diplômés seront les premiers à souffrir de difficultés d'insertion sur le marché du travail¹⁶. Leur taux de chômage, de 20% dans les années 1970, est aujourd'hui de près de 40% trois ans après leur sortie du système éducatif (chiffres de 2010) après un point haut à 50% en 2008 suite à la crise financière. Ce taux de chômage de 40% est à rapprocher du taux de chômage moyen de l'ensemble des jeunes, trois ans après la sortie du système éducatif, de 18% d'après les chiffres du Cereq dans une enquête de 2010. Ces jeunes non diplômés sont également surreprésentés parmi les actifs précaires : en emploi, ils sont souvent cantonnés dans des contrats précaires¹⁷.

¹³ Haut Conseil de l'Éducation, l'école primaire, Bilan des résultats de l'École 2007, p.10

¹⁴ OCDE, p.10

¹⁵ Education et formation n°79, Sortir sans diplôme du système éducatif : une nouvelle approche des déterminants socio-économiques, décembre 2010

¹⁶ Rapport du Conseil économique, social et environnemental, Les inégalités à l'école, M. Xavier Nau, 2011, p.17

¹⁷ Rapport du Conseil économique, social et environnemental, Les inégalités à l'école, M. Xavier Nau, 2011

Ainsi un rapport du CESE de 2011 démontre que la précarisation touche en proportion bien plus importante les non diplômés que ceux sortant du système éducatif munis d'un diplôme. Depuis la fin des années 1980, ils sont deux fois plus nombreux que les diplômés du supérieur à exercer un emploi précaire. Le diplôme est donc sans conteste un atout de taille vers l'emploi durable.

Le redoublement, plus utilisé en France (il a concerné 17,8% des élèves de 15 ans) que dans les autres pays de l'Union Européenne (il a concerné 7,7% des élèves de 15 ans), est également un marqueur des inégalités qui perdurent voire s'accroissent à l'école. Ainsi, seuls 3% des enfants d'enseignants et 7% des enfants de cadres ont redoublé leur CP tandis que le redoublement du CP a concerné 29% des enfants d'ouvriers et 41% des enfants d'inactifs. Le redoublement touche donc bien plus les enfants des catégories sociales les moins aisées alors même que l'efficacité de ce dernier peut être remise en question¹⁸. Il semble que l'école républicaine telle qu'elle est conçue aujourd'hui accentue les inégalités de départ bien plus qu'elle ne les résorbe.

5. Une école recroquevillée sur elle-même

A l'heure actuelle, l'école n'offre pas une place suffisamment importante aux parents alors que leur intégration est nécessaire à la réussite des enfants. Si les instances, tels les conseils de classe ou les conseils d'administration des collèges et lycées, doivent en théorie laisser la place aux parents ou à leurs représentants via les associations, en réalité l'autocensure de ces derniers empêche la mise en place de partenariats constructifs¹⁹. Par ailleurs, les horaires auxquels sont fixées ces réunions limitent bien souvent la possibilité de présence des parents ou de leurs représentants parfois même à la satisfaction d'enseignants réticents à l'idée de voir des personnes extérieures s'immiscer dans les affaires internes. Par ailleurs, la communication entre parents et école est d'autant plus difficile que l'on évolue vers des milieux sociaux peu favorisés.

Le système scolaire français, malgré quelques avancées, est encore aujourd'hui trop dissocié du monde de l'entreprise. Depuis quelques années, l'apprentissage, qui apparaît être un moyen de relier entreprises et école, se développe. Le système, proposé à l'origine dans les formations type BEP-CAP s'est fortement développé dans les formations de l'enseignement supérieur.

En matière de recours aux mécanismes d'alternance, la France est cependant en retard par rapport à l'Allemagne notamment : d'après les chiffres de prévisions de l'Insee en 2012, **la France compterait à peine 584 000 alternants là où l'Allemagne en dénombre 1,5 million. Or, l'apprentissage, une des modalités de l'alternance, est bien souvent une voie de motivation des jeunes comme un passeport pour l'emploi.** Le fort développement de l'apprentissage outre-Rhin expliquerait d'ailleurs les meilleures performances en terme d'emploi des jeunes en Allemagne où leur taux de chômage est de 5,5% alors qu'il est de près de 24% en France. La frontière trop forte qui existe entre l'entreprise et le système éducatif est également la résultante

¹⁸ Haut Conseil de l'Éducation, l'école primaire, Bilan des résultats de l'École 2007, p.15

¹⁹ Rapport CESE

d'un déficit d'intégration des entreprises dans le milieu éducatif notamment dans la définition des formations. Or il est nécessaire que les formations s'adaptent mieux aux besoins des entreprises.

Les salles de classe accueillent trop peu d'intervenants extérieurs. Les enseignants sont encore trop frileux à l'idée d'ouvrir les classes à des experts ou spécialistes dont l'apport compléterait pourtant utilement les savoirs apportés par l'enseignant aux élèves.

6. Une gestion trop centralisée

La trop grande centralisation du système éducatif est néfaste tout autant pour les élèves que pour les établissements. Si l'Etat doit garder la maîtrise des programmes et des diplômes, une certaine marge de manœuvre devrait être accordée aux chefs d'établissements et aux professeurs.

Les enseignants ne peuvent adapter qu'à la marge leurs enseignements aux spécificités des élèves qu'ils ont en face d'eux. C'est cette trop grande rigidité de notre système éducatif qui pousse à l'échec de nombreux élèves. Il est nécessaire de réintégrer une forme d'autonomie pédagogique pour les enseignants. Ce surcroît d'autonomie pourrait être consacré à des approfondissements de programme, à un aménagement différent des horaires, à des travaux en sous-groupes d'élèves...

Au niveau de la direction, il peut être bénéfique d'accorder aux chefs d'établissement des prérogatives en matière de recrutement, d'évaluation, de gestion de budget et de remplacements temporaires... Ainsi, ils pourraient recruter librement une équipe enseignante et administrative en fonction des objectifs qu'ils se seront fixés. Une fois cette autonomie accordée il devient plus aisé de comparer et de récompenser les chefs d'établissement les plus méritants.

7. Une école qui refuse d'offrir des parcours individualisés

L'école sur un modèle unique refuse d'offrir des parcours individualisés aux enfants en fonction de leur talent, de leurs compétences et de leur choix. L'unicité du modèle éducatif est accentuée par les choix dogmatiques de la gauche qui a supprimé la loi Cherpion ayant introduit le DIMA (Dispositif d'Initiation aux métiers en alternance) pour les jeunes âgés de moins de 15 ans. Pourtant ce dispositif répondait à une vraie demande de diversification des parcours à partir de la 4ème : pour tous, un tronc commun composé des fondamentaux et des langues vivantes, et pendant une partie de la semaine, en fonction des profils et des choix des élèves, la possibilité pour certains d'approfondir les disciplines académiques classiques, et pour d'autres d'être initiés au monde professionnel.

8. Des moyens considérables mal employés

L'Éducation nationale bénéficie de moyens financiers considérables qui restent mal employés de sorte que le système demeure peu efficient :

- La France consacre **6,3% de son PIB** à l'éducation, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE (6,2%) et à d'autres pays qui assurent mieux la réussite de leurs élèves : Pays-Bas (6,2%), Royaume-Uni (6%), Allemagne (5,3%)²⁰. Ainsi, à performances à peu près équivalentes, en France (22ème dans le classement Pisa de 2009), la dépense publique par élève est de 7006 euros alors qu'en Allemagne (20ème dans le classement Pisa) cette dernière n'est que de 6190 euros²¹.
- Le Budget de l'Éducation nationale, premier poste de dépense du budget annuel, est en constante augmentation : de 60 Mds€ en 2009, il est passé à 61,6 Mds€ en 2010, 61,7Mds€ en 2011, 62,2Mds€ en 2012 et enfin 64Mds€ en 2013. Chaque année il représente environ 20% du budget de l'Etat. Pour les années à venir les prévisions sont encore à la hausse puisqu'on prévoit une dépense de 64,96 Mds€ pour 2014 et de 66,5Mds€ pour l'année 2015.

Si l'éducation est le premier poste du budget annuel, l'argent est indéniablement mal utilisé. Alors que la rémunération des enseignants est moindre en France, le coût par élève de l'enseignement secondaire est supérieur de 15% à la moyenne de l'OCDE. Au niveau du lycée, la dépense par élève est même supérieure de 38 % à la moyenne de l'OCDE.

9. Des enseignants mal payés et déconsidérés

Même s'ils travaillent moins que les autres : 35 semaines d'enseignement contre 38 en moyenne dans l'OCDE et 40 en Allemagne, ils **sont beaucoup plus mal payés** : un enseignant du primaire commence sa carrière à 24 334 euros annuels, contre 41 525 euros en Allemagne et 28 777 en Suède. Les enseignants gagnent en moyenne 2440 euros. Ils gagnent moins que les diplômés de l'enseignement supérieur²². Si la rémunération globale des enseignants, de 50 milliards d'euros, représente 17% du budget de l'Etat, la rémunération moyenne des enseignants français est inférieure de 35% à celle d'un cadre non enseignant de la fonction publique et de 20% à celle d'un homologue de l'OCDE. Le manque de reconnaissance de la profession enseignante passe également par des salaires plus faibles que dans des pays voisins.

²⁰ Source : rapport de la Cour des Comptes « gérer les enseignants autrement » - mai 2013

²¹ 163 milliards de plus...analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne, Institut Thomas More, Mai 2011.

²² Selon l'étude de l'OCDE - Regards sur l'éducation 2013, le salaire des enseignants en poste dans l'enseignement primaire représente en France 75 % du salaire des diplômés de l'enseignement tertiaire (supérieur) âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année (contre 82% en moyenne dans les pays de l'OCDE), 81 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (contre 85% en moyenne dans les pays de l'OCDE) et 82 % dans le second cycle de l'enseignement secondaire (contre 89% en moyenne dans les pays de l'OCDE).

La **crise d'attractivité du métier d'enseignant** est devenue préoccupante. Le déficit de reconnaissance de la profession alimente les difficultés de recrutement du corps enseignant de demain. Aux concours 2011 et 2012 externes du CAPES dans 6 disciplines (allemand, anglais, éducation musicale, lettres classiques, lettres modernes et mathématiques), 20 % des postes n'ont pas pu être pourvus. Ces problèmes demeurent pour les concours 2013. Malgré une augmentation du nombre de recrutements (17 585 soit +5000/ +39% par rapport à 2012) : un tiers des postes en mathématiques n'a pas été pourvu, en lettres classiques deux tiers des postes demeurent non pourvus, en anglais et en allemand les postes non pourvus représentent le quart des postes proposés. Pour parvenir au bon nombre de recrutements, dans certaines académies, comme à Créteil, le seuil d'admissibilité au concours de professeur des écoles a été fixé à 4/20. Ce qui pose la **question de la qualité du recrutement**.

10. L'école est devenue un lieu de violence ordinaire

En 2011-12, les établissements publics du second degré ont signalé en moyenne 13,6 incidents pour 1000 élèves, ce chiffre était de 10,5 pour 1000 en 2008-2009, 11,2 pour 1000 en 2009-2010 et de 12,6 pour 1000 en 2010-2011²³ d'après l'enquête SIVIS de novembre 2012. Les incidents graves sont fortement concentrés au sein de certains établissements : 41 % des collèges et lycées ne signalent aucun incident au cours d'un trimestre donné, tandis que 25% des établissements en déclarent 73% et que les 10% des établissements les plus violents enregistrent 44% des incidents²⁴.

La violence en milieu scolaire se caractérise essentiellement par des atteintes aux personnes (81 % des faits recensés). Les atteintes aux biens ne représentent que 10 % des déclarations et les atteintes à la sécurité 9 %. En 2011-2012, la violence verbale compte pour 40% des faits recensés et la violence physique pour 33%.

Les garçons sont plus souvent que les filles auteurs et victimes de faits de violence. Ainsi, 76% des incidents sont commis par des garçons contre 20% par des filles. Les filles étant surtout concernées par les violences verbales lorsqu'elles sont auteures : 50% des incidents commis par des filles sont des violences verbales. Les violences sexuelles représentent 10% des violences faites aux filles.

²³ Enquête SIVIS, Note d'information, Novembre 2012

²⁴ Enquête SIVIS, Note d'information, Novembre 2012

NOS PROPOSITIONS POUR LIBÉRER L'ÉCOLE

1. Priorité à l'acquisition des savoirs fondamentaux pour tous les élèves du primaire

Nul ne peut nier que malgré des moyens conséquents, l'école ne parvient pas à permettre à tous les élèves du primaire de savoir lire, écrire et compter correctement.

L'échec à l'école est un phénomène préoccupant pour notre pays et il se fabrique très tôt. **Quatre écoliers sur dix, soit environ 300 000 élèves, sortent du CM2 avec de graves lacunes** : près de 200 000 d'entre eux ont des acquis fragiles et insuffisants en lecture, écriture et calcul ; plus de 100 000 n'ont pas la maîtrise des compétences de base dans ces domaines. Cette situation, loin de s'améliorer ou de se stabiliser, se dégrade depuis quinze ans.

D'autre part, le **système scolaire est incapable de corriger les inégalités de naissance et il a même tendance à les aggraver**. Ainsi parmi les enfants qui entrent en 6^{ème}, seuls 3% des enfants d'enseignants ont redoublé contre 7% pour les enfants de cadres mais 29% pour les enfants d'ouvriers et 41% pour les enfants d'inactifs.

Or, on sait très bien qu'un élève qui entre en 6^{ème} avec des lacunes en lecture/écriture/calcul a de grandes chances de décrocher. **Le collège et le lycée ne sont pas les lieux où l'on apprend à lire**. Tous les élèves qui entrent en 6^{ème} doivent donc maîtriser les compétences fondamentales. C'est à l'école que l'on doit apprendre à lire, écrire, compter. C'est une des missions essentielles de l'école. Tout doit être pensé en fonction de cet objectif.

Car veiller à l'acquisition des fondamentaux, c'est permettre à chacun des élèves d'acquérir les compétences indispensables à son avenir, lui permettre d'être autonome et armé pour la suite de sa scolarité.

PROPOSITION 1 : augmenter les heures de français et de mathématiques

Selon une étude de Bruno Suchaut¹³, « au CP, l'augmentation du temps consacré à la lecture s'accompagne de meilleurs acquis des élèves dans ce domaine mais avec des effets de seuil qui varient en fonction du niveau initial des élèves : 11 heures pour les élèves forts et 13 heures pour les élèves faibles. Il existe donc bien un effet différencié du temps alloué sur les progressions : les élèves faibles ayant besoin de davantage de temps pour apprendre et cela n'est pas sans incidences en matière d'organisation pédagogique ».

Or le temps consacré au français est en décroissance depuis les années 70.

¹³ L'organisation et l'utilisation du temps scolaire à l'école primaire : enjeux et effets sur les élèves - Bruno Suchaut - Irédu-CNRS et Université de Bourgogne - Mai 2009

Entre la fin des années 70 et le début des années 2000, les élèves de CP ont perdu 40% d'heures de français¹⁴. Par ailleurs, le temps dédié par chaque enseignant, durant le cycle des apprentissages fondamentaux, à l'enseignement du français ou des mathématiques varie de 1 à 4 et le temps de travail où l'élève est réellement impliqué peut aller jusqu'à une différence de 6 mois de classe.

Si la réforme Darcos sur le recentrage des enseignements sur les fondamentaux mise en place en 2008 commence à porter ses fruits comme le démontre un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale (*d'ailleurs jamais publié par Vincent Peillon*), il paraît cependant indispensable de renforcer encore le temps d'enseignement consacré aux savoirs fondamentaux : 5 heures supplémentaires de français par semaine au CP et CE1 pour revenir à 15h par semaine, 2 heures supplémentaires en CE2, CM1 et CM2 pour atteindre 10 heures hebdomadaires. Pour les mathématiques, l'augmentation hebdomadaire pourrait être de 2 heures pour tous les cycles. Cette augmentation des heures de français et de mathématiques se ferait par réduction des heures consacrées aux autres matières afin de ne pas augmenter le nombre d'heures de cours des élèves du primaire.

¹⁴<http://www.sauv.net/refprim.htm>

PROPOSITION 2 : réorganiser véritablement l'enseignement en cycles

Depuis la loi Jospin de 1989, l'organisation des apprentissages fondamentaux en cycles (cycle des apprentissages fondamentaux : Grande Section de maternelle, CP, CE1 – cycle des approfondissements : CE2, CM1 et CM2) n'est pas parfaitement assimilée et se heurte à l'organisation structurelle des écoles en classes et à la séparation entre écoles maternelles et écoles primaires.

La logique des cycles commanderait donc une dénomination claire des classes composant les cycles. Dans cette nouvelle nomenclature, l'école maternelle serait composée de deux années d'enseignement dénommées cours des apprentissages premiers 1^{ère} et 2^{ème} année CAP1 et CAP2 (actuelles petite et moyenne section). L'école primaire serait composée de 6 années avec les 3 premières dénommées cours des apprentissages fondamentaux (actuels grande section de maternelle, CP et CE1) et les 3 dernières, cours des approfondissements (actuels CE2, CM1 et CM2).

Elle commanderait également une intégration physique des classes actuelles de Grande section à l'école élémentaire afin de créer de véritables équipes pédagogiques sur le cycle des cours des apprentissages fondamentaux.

Une des conséquences de ce rapprochement serait de rendre la scolarisation obligatoire à 5 ans et non plus à 6 ans.

PROPOSITION 3 : pouvoir organiser les classes en groupes de niveau

Les enseignants du primaire sont face à une classe entière, de façon magistrale. Or, plusieurs expérimentations ont démontré que l'individualisation de l'enseignement est plus efficace qu'un cours magistral, notamment dans les petites classes. C'est d'ailleurs une pratique courante en Grande-Bretagne, en Finlande ou au Canada. **Une organisation en groupes de niveau permet aux enseignants de mieux gérer des classes hétérogènes, de mieux répondre aux besoins spécifiques des élèves** et de mieux évaluer les compétences des élèves. L'organisation en petits groupes permet d'augmenter l'intensité de travail avec chacun des élèves et de renforcer les résultats de tous. A cet égard, la multiplication des classes englobant deux années pourraient être encouragée.

Si cette méthode d'apprentissage ne demande pas de moyens supplémentaires, elle nécessite cependant une formation spécifique des enseignants.

PROPOSITION 4 : rendre publiques les évaluations-bilan existantes des écoles primaires et des collèges

Il faut que soient rendues publiques les évaluations bilans de CE1, CM2, 5ème comme les résultats du Diplôme National du Brevet en fin de 3ème, afin de montrer la valeur ajoutée de chaque école et de chaque collège, à l'exemple des indicateurs de résultats des lycées.

Dans ce cadre, un **contrat d'objectif pourrait être passé avec le directeur de l'école** afin de responsabiliser chaque école primaire sur ses résultats en matière de maîtrise des fondamentaux.

L'objectif est que l'école se réorganise pour que 100% des élèves arrivent au collège en maîtrisant les fondamentaux (lire, écrire, compter).

Ces évaluations doivent servir, pour les professeurs, à mesurer les acquis des élèves et donc à analyser l'efficacité de leurs pratiques et pour le grand public à connaître la performance de l'école.

Actuellement, au primaire, les élèves de classe de CE1 et de CM2 sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations situent les acquis de chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes. Auparavant, elles faisaient l'objet d'une synthèse nationale destinée au pilotage du système éducatif. Le gouvernement socialiste a décidé de supprimer la remontée nationale. Les évaluations des élèves restent donc au niveau de l'école.

PROPOSITION 5 : mettre des outils pédagogiques à disposition des enseignants, destinés à évaluer leurs élèves en début d'année pour mieux les accompagner tout au long de l'année.

Il est également nécessaire de **mettre en place des outils pédagogiques pour aider les enseignants à apprécier le niveau d'acquisition des éléments du socle de connaissances de chacun de leurs élèves en début d'année. Ces outils semblent d'autant plus utiles au CM2, dans la perspective de l'évaluation bilan en début de CM2.**

Il s'agit d'élaborer et de mettre à la disposition des enseignants des exercices documentés et basés sur le programme national, pour leur permettre d'apprécier le niveau des élèves. Cet outil sera particulièrement utile en début d'année, afin que les équipes pédagogiques puissent, en fonction des résultats, prendre les mesures qui s'imposent pour pallier les lacunes existantes : renforcement du suivi personnalisé, changement de méthode.

D'ailleurs, dans la perspective d'une évaluation plus efficace des élèves et dans le but de mieux aider les élèves les plus en difficulté, l'organisation de l'année scolaire pourrait être revue : les actuels trimestres seraient remplacés par 5 périodes à l'issue desquelles seraient évalués les acquis des élèves.

PROPOSITION 6 : renforcer l'évaluation en début de CM2.

Si depuis la grande section de maternelle jusqu'à la fin du primaire, l'école a bien fait de l'apprentissage de ces compétences fondamentales sa priorité, étant données les ressources des enfants à cet âge-là et leur capacité d'absorption des savoirs, il n'y a aucune raison pour que l'enfant ait encore des lacunes. Sauf problèmes majeurs qui ne pourront de toute façon pas être traités au collège.

C'est pourquoi, nous proposons qu'au début du CM2, à la fin de la 1^{ère} période, **tous les élèves passent un examen pour s'assurer qu'ils maîtrisent bien les savoirs fondamentaux, à savoir lire, écrire et compter.** Le but n'est pas de tester leurs connaissances mais juste de savoir si oui ou non ils auront les moyens de réussir au collège. Cela signifie que pour les élèves qui ne réussissent pas cet examen, des actions spécifiques (classes spécifiques, soutien personnalisé,...) sont mises en œuvre, avec un accent particulier sur les savoirs fondamentaux. L'objectif est que tous les enfants entrent en 6^{ème} en sachant correctement lire, écrire et compter afin d'être armés pour le collège.

PROPOSITION 7 : pour des solutions individualisées pour les décrocheurs

150 000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme et sont donc voués au chômage de manière quasi-certaine.

Le précédent gouvernement avait mis en place des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Elles avaient permis d'identifier 254 000 jeunes décrocheurs entre juin 2010 et mars 2011. Vincent Peillon a d'ailleurs reconnu leur efficacité et reprend à son compte ce dispositif.

Il est indispensable d'agir dès le plus jeune âge par la mise en place de classes de remise à niveau. Ces classes seraient notamment insérées entre le primaire et le collège afin de s'assurer que tous les enfants qui sortent du primaire maîtrisent les fondamentaux et ce pour faciliter leur scolarité ultérieure. Dans ces classes les enseignements s'articuleront autour de l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter) et il ne s'agira pas de refaire l'intégralité des programmes.

Il est tout aussi indispensable de rendre obligatoire la formation pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans sous peine d'une suppression des allocations familiales. Les « décrocheurs », sortant sans diplôme sont plus enclins à tomber dans la spirale du chômage que la moyenne des jeunes. Pour pallier ce fléau, nous proposons la mise en place de formations qualifiantes obligatoires. Ce dispositif sera géré par une Agence pour le Travail.

PROPOSITION 8 : associer davantage les parents à la scolarité de leur enfant

L'implication des parents et la coopération entre les enseignants et les parents sont des facteurs essentiels de réussite scolaire.

Pour répondre à cet objectif, plusieurs initiatives ont été lancées :

- la « mallette des parents », mise en place en CP dans les écoles de l'éducation prioritaire et en 6^{ème} dans un quart des collèges. Elle est expérimentée en 3^{ème} dans l'académie de Versailles. Elle permet aux enseignants d'expliquer aux parents **comment se déroulent les apprentissages et comment ils peuvent aider leurs enfants à réussir.**
- le programme « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration » mis en place par l'ancienne majorité et destiné à des parents d'élèves, étrangers ou immigrés d'origine extracommunautaire, permet, en effet, aux parents de mieux suivre le cursus scolaire de leur enfant et est l'occasion de mieux s'appropriier les différents aspects, souvent complexes, du métier de «parent d'élève à la française» ou d'entrer plus facilement en contact avec l'école.
- Ces rencontres avec les parents doivent aussi être l'occasion de leur expliquer la nature et les objectifs de chaque enseignement et les attentes à l'égard des élèves.
- Il pourrait aussi être envisagé de signer, un contrat de progrès scolaire, entre les enseignants et les parents à l'issue de rendez-vous individuels fin octobre afin d'impliquer encore davantage les parents dans la scolarité de leur enfant.

La **remise de guides de rentrée aux parents** d'enfants entrant en maternelle et en CP existe et pourrait être généralisée à l'ensemble des classes du primaire.

2. Faire entrer l'innovation à l'école

Nous sommes en train de vivre une 3^{ème} Révolution industrielle fondée sur les ordinateurs et leur mise en réseau. Le XXI^{ème} siècle est celui de l'intelligence collective en réseau : en France, 150.000 internautes en 1995 contre plus de 40 millions aujourd'hui. Nos enfants sont des « digital natives » : ils sont nés dans une société numérique et en maîtrisent parfaitement les outils dès le plus jeune âge. Le numérique est un accélérateur de changements et un multiplicateur d'innovations pour notre école. **Grâce à des outils innovants** (Tableaux Numériques Interactifs (TNI), Espaces Numériques de Travail (ENT), E-learning et web-tutorat, Classe mobile (PC), Tablettes, IPOD, cours d'anglais par visio-conférence, jeux pédagogiques...), il :

- Permet de redonner du plaisir à apprendre et du plaisir à enseigner,
- Développe chez les enseignants des pratiques pédagogiques innovantes,
- Permet de passer d'une pédagogie magistrale et passive à :
 - Une pédagogie active,
 - Une pédagogie interactive avec plus de participation des élèves,
 - Une pédagogie collaborative car les travaux en équipes sont plus développés,
 - Une pédagogie mixte, à l'école et à distance,
 - Une pédagogie différenciée qui respecte la différence de rythmes entre les élèves.
- Permet d'individualiser l'apprentissage, de répondre à la diversité des élèves, notamment au travail en groupes de niveaux, de **développer des compétences transversales** essentielles chez l'élève (confiance, créativité, autonomie, travail en équipe, écoute active...), de moderniser les procédures d'évaluation des élèves comme des enseignants, de **mieux insérer des personnes en situation de handicap** et de faciliter la communication avec les parents.
- Selon les études scientifiques, **le numérique augmente de 30% les résultats d'un élève** quand il y a appropriation pédagogique par l'enseignant.

PROPOSITION 9 : poursuivre l'équipement des écoles en outils et ressources numériques

Il s'agit de rattraper le retard pris par rapport à nos voisins européens : **la France se classe 24^{ème} sur 27 parmi les pays de l'Union européenne pour l'équipement informatique des écoles.** Même si le taux d'équipement de la France en TICE a progressé puisque 11 % des classes étaient équipées d'un TNI en 2011 contre seulement 6 % en 2009 et que 70% des établissements possèdent un ENT (+30% sur la même période), cette évolution cache **de fortes disparités géographiques et ne s'est pas systématiquement accompagnée d'un changement en profondeur des méthodes d'apprentissage** privilégiant l'interactivité, la créativité et l'autonomie...

Il s'agit donc de commencer toutes les réformes et l'équipement par le primaire afin de préparer les jeunes générations aux e-compétences, aux métiers d'avenir et à la mondialisation pour améliorer la compétitivité française.

PROPOSITION 10 : intensifier la formation initiale et continue des enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques

L'enjeu n'est pas seulement quantitatif, lié à l'équipement, il est surtout qualitatif, lié à la pédagogie.

Les enseignants doivent être mieux formés à l'utilisation des TICE, en formation initiale et tout au long de leur carrière, pour changer réellement leur pédagogie.

Aujourd'hui, l'usage du numérique se cantonne en effet trop souvent à une **simple modernisation des pratiques traditionnelles de transmission verticale des savoirs**, où l'élève demeure spectateur.

Il s'agit donc d'utiliser les TICE comme levier de pratiques pédagogiques favorisant la réussite scolaire.

Dans chaque académie pourrait aussi être créée des « cités numériques », à savoir des centres de formation pour les enseignants, afin que ces derniers soient au cœur de la réforme.

PROPOSITION 11 : accélérer la modernisation de la pédagogie

Avec les TICE, l'enseignant ne doit pas faire la même chose autrement, il doit faire autre chose. **Il s'agit de faire de l'enseignant un chef d'orchestre du savoir : avec les TICE, il est plus facile d'inciter les élèves à être davantage actifs, participatifs, à travailler en équipe et à distance.**

Ces nouvelles pédagogies permettront notamment de **mieux s'adapter à chaque élève** et de davantage **intégrer les élèves en situation de handicaps** en développant de nouveaux services numériques.

PROPOSITION 12 : initier une réorganisation des espaces de travail scolaire

Il faut passer du traditionnel « CDI » à un véritable « Learning center », c'est-à-dire un espace numérisé où le travail en ligne et le web-tutorat sont facilités.

Il s'agit en effet d'inventer de nouveaux temps, lieux et espaces numériques pour développer une pédagogie mixte, à la fois en présence d'un enseignant et à distance. L'e-learning fait en effet de l'élève son propre acteur du savoir et développe chez lui des compétences telles que l'autonomie ou la créativité.

La mise en place d'un statut horaire spécifique intégrant le télétravail pourrait aussi permettre de favoriser le travail en ligne et le web tutorat.

PROPOSITION 13 : accompagner le changement chez tous les acteurs

Il s'agit de valoriser le travail des enseignants et leur investissement : en rééquilibrant la proportion pédagogie-discipline au sein de la formation des enseignants et en modernisant le système d'avancement et de carrière vers l'incitation à innover.

Il faudrait également créer, dans chaque académie, un espace public/privé de recherche-action type « Educ-Lab » dans le domaine du numérique en facilitant les liens entre enseignants, chercheurs et entreprises afin de mettre au point des pratiques innovantes et efficaces.

PROPOSITION 14 : encourager l'expérimentation des bonnes pratiques et leur diffusion

Les enseignants sont souvent seuls face à leurs classes, sans retour sur les meilleures méthodes : il faut désormais donner aux enseignants les outils pour réussir. Dans l'apprentissage, il y a des méthodes qui marchent et d'autres qui ne marchent pas. Il y a toujours des débats homériques entre méthodes globales, syllabiques, semi-globales... Ce qu'il faut, c'est prendre les méthodes qui font leurs preuves et les appliquer.

Dans cet esprit, il faut généraliser les expérimentations en cours des nouvelles pédagogies d'acquisition des fondamentaux, comme la stimulation langagière de la méthode PARLER ou encore les pédagogies innovantes d'acquisition des mathématiques.

PROPOSITION 15 : encourager l'apprentissage précoce de l'anglais dès 3 ans

Aujourd'hui, ne pas maîtriser l'anglais est un handicap majeur. Par ailleurs, plus on apprend tôt l'anglais et plus on a des capacités pour apprendre une autre langue.

Il est nécessaire de revoir les pratiques pédagogiques pour pouvoir généraliser l'apprentissage de l'anglais dès le plus jeune âge via des méthodes ludiques.

3. faire confiance aux acteurs de terrain

La réussite n'est pas une question de moyens mais une question de gestion et d'organisation des moyens qui sont mis à la disposition du système éducatif.

Dans le contexte actuel, il est difficile de percevoir un quelconque avantage à la centralisation de la gestion des enseignants par le ministère de l'Éducation nationale. Une partie de ses compétences doit être transférée aux établissements scolaires qui connaissent leurs besoins et la réalité dans laquelle ils évoluent.

S'il est évident que l'État doit conserver la maîtrise des programmes et des diplômes, il est indispensable que les chefs d'établissement disposent de davantage de marges de manœuvre pour adapter au mieux l'enseignement au profil des élèves.

PROPOSITION 16 : donner plus d'autonomie aux établissements scolaires

Depuis la rentrée 2011, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), devenu le programme ECLAIR avait été élargi aux écoles et collèges « Ambition réussite ». Ce programme ECLAIR proposait à 2 100 écoles et plus de 300 collèges et lycées rencontrant des difficultés, une solution éducative fondée sur une pédagogie adaptée, une vie scolaire renforcée et des équipes stables et motivées. Il a fait preuve de son efficacité en facilitant le développement d'innovations et d'expérimentations dans les champs pédagogiques, éducatifs et des ressources humaines.

Les récents classements des établissements scolaires montrent à quel point le chef d'établissement et son équipe pédagogique ont une valeur ajoutée déterminante dans les résultats d'un établissement, dans sa réputation et dans la discipline qui y règne. Dans une même ville, dans une même région, deux établissements ayant des caractéristiques sociologiques assez proches, peuvent ainsi obtenir des résultats assez différents.

Pour restaurer la confiance dans l'Education nationale, il faut des responsables identifiés, avec des vraies marges de manœuvre, des responsables qui s'engagent sur des objectifs et qui rendent compte de leurs résultats.

Nous voulons donc donner davantage d'autonomie aux directeurs d'établissements scolaires primaires et secondaires afin qu'ils puissent, en lien avec leurs équipes pédagogiques, s'adapter aux priorités locales et définir un projet d'établissement adapté.

Le renforcement de l'autonomie des établissements doit signifier la possibilité pour le chef d'établissement (principal de collège, proviseur de lycée, directeur d'école) de gérer son budget comme il l'entend mais aussi et surtout de recruter librement son équipe enseignante et d'administration, en fonction du projet de son établissement. Une telle évolution doit naturellement s'accompagner d'une formation à la GRH des chefs d'établissement et un renforcement de l'équipe de direction.

Elle doit aussi signifier l'autonomie pédagogique qui pourrait être consacrée aux approfondissements des programmes (le socle commun de connaissance restant la base commune), à l'organisation du travail des enseignants et à la possibilité d'aménager autrement les horaires des élèves, sur les modes privilégiés de groupement des élèves (groupes de compétence par exemple) sur une utilisation plus grande des postes à profil particulier.

Une réflexion doit aussi s'engager sur une évaluation du chef d'établissement en fonction des résultats qu'il obtient.

PROPOSITION 17 : encourager la création d'écoles à charte

Aux Etats-Unis, au Chili, en Nouvelle-Zélande, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas ou en Suède, les écoles à charte (charter schools) se développent. Ces écoles gratuites, créées à l'initiative de personnes privées ou d'associations, sont financées par les deniers publics sur une base contractuelle. Accueillant des enfants défavorisés, ces écoles se fixent des objectifs pluriannuels dont l'atteinte conditionne leur financement public. L'expérimentation de ce type d'écoles qui bénéficient d'une grande autonomie doit être encouragée.

PROPOSITION 18 : donner un statut juridique aux établissements de premier degré et à leur directeur.

Cette mesure consiste donc à doter l'école, actuellement dépourvue de la personnalité morale à la différence des collèges et des lycées, d'un statut juridique qui en permette une gestion pédagogique moderne et efficace. Elle permettrait de créer un véritable statut d'emploi pour les directeurs d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire.

Les écoles de petite taille pourraient être associées en un seul établissement, éclaté, et permettre ainsi une émulation pédagogique et une mutualisation des moyens humains, pédagogiques et financiers au bénéfice des élèves.

PROPOSITION 19 : faire évoluer la gouvernance des établissements secondaires

Actuellement les fonctions de proviseur ou de principal et de président du conseil d'administration se confondent. Il paraît nécessaire de les distinguer comme c'est déjà le cas dans l'enseignement agricole. Cette distinction encourage une plus grande dynamique du conseil d'administration ainsi que l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

PROPOSITION 20 : supprimer le collège unique pour une plus grande personnalisation des parcours

S'il ne s'agit pas de remettre en cause le collège pour tous, il faut cependant l'adapter aux nouveaux besoins des élèves qui sont plus diversifiés qu'auparavant.

En effet, le collège unique loin d'être un outil de réussite est pour beaucoup de jeunes, synonyme d'échec. Au collège, les élèves les plus en difficultés sont souvent bien seuls dans des classes où les niveaux sont trop hétérogènes et où les enseignants ne peuvent, matériellement, pas accorder plus de temps à ceux qui en ont le plus besoin.

La standardisation du collège force des élèves à suivre des cours non adaptés à leur situation. S'ensuit alors une spirale d'échec chez ces jeunes dont les compétences ne sont pas valorisées dans les filières générales. La sélection des

élèves est loin d'être effacée par cette standardisation à tout prix. Les modes de sélections anciens sont en réalité maintenus dans le système du collège unique et le redoublement devient un moyen de séparer les élèves. Le collège unique force un égalitarisme de façade au détriment de milliers de jeunes dévalorisés et contraints de suivre des enseignements inadaptés.

L'Allemagne a fait le choix d'une sélection précoce à l'issue du primaire. Les élèves ont le choix entre trois types d'enseignements : l'enseignement général (Gymnasium), l'enseignement technique (Realschule) ou l'enseignement professionnel (Hauptschule). Cette sélection permet une orientation plus efficace des élèves et expliquerait les meilleurs résultats sur le front de l'emploi des jeunes allemands (15-24 ans), dont le taux de chômage est de 7,7% au mois de juillet 2013 contre 26% en France d'après Eurostat.

Dans le cadre de la réforme du collège, une diversification des voies serait permise, afin que chaque enfant puisse s'orienter dès l'âge de 14 ans vers une voie de réussite qui lui correspond, tout en gardant une possibilité de réorientation ultérieure, à tout moment, car le collège doit préparer à toutes les voies. Le développement des programmes de découverte des métiers doit permettre aux élèves, dès 14 ans, de prendre connaissance de l'éventail des choix professionnels existants. L'offre d'enseignement serait ainsi diversifiée à partir de la 4^{ème}.

Nous proposons la mise en place de classes « métiers-études » sur le modèle des « sport-études » pour permettre aux jeunes à partir de 14 ans qui le souhaitent d'axer une partie de leur enseignement sur le monde professionnel, la découverte des métiers des services et de la production. L'initiation aux métiers se ferait en milieu scolaire et en lien avec les entreprises. Les classes métiers-études, comme les classes sport-études, seraient des classes d'ouverture et d'expression des talents. Tout devra rester possible après : s'orienter vers une filière générale, un lycée technique ou professionnel ou un Centre de Formation d'Apprentis.

PROPOSITION 21 : sur le modèle des Maisons Familiales et Rurales, créer en milieu urbain, des « maisons familiales d'éducation »

Les maisons familiales et rurales sont des centres de formation, sous statut associatif et sous contrat avec l'Etat et les Régions, qui ont pour objectifs la formation par alternance et l'éducation des jeunes ainsi que leur insertion sociale et professionnelle. Elles forment chaque année plus de 70 000 jeunes souvent en difficulté, principalement de la 4^{ème} à la Licence professionnelle. Elles permettent de maintenir les jeunes, accueillis en internat, en milieu scolaire. Ce principe pourrait **être étendu au milieu urbain par la création de maisons familiales d'éducation qui pourraient ainsi accueillir des jeunes en grande difficulté scolaire.**

4. Donner une plus grande liberté de choix des établissements

La carte scolaire loin d'être un outil de mixité sociale accroît les inégalités particulièrement dans les quartiers sensibles où les jeunes n'ont d'autre choix que de s'inscrire dans l'établissement le plus proche. Les collèges et lycées ne font alors que reproduire les inégalités existant à l'échelle de notre société entre quartiers favorisés et quartiers défavorisés. La défense par le corps enseignant de ce dispositif est paradoxale dès lors qu'ils sont les premiers à en soustraire leurs enfants grâce aux dispositifs dérogatoires. Ainsi, dans un rapport d'information du Sénat datant de juin 2012, il est souligné que 16,3% des enfants d'enseignants sont scolarisés dans un collège public hors secteur alors que la moyenne nationale de collégiens scolarisés hors secteur n'est que de 8,8%.

PROPOSITION 22 : supprimer la carte scolaire

Plutôt que de créer une mixité de façade grâce à la carte scolaire, nous préconisons la mise en place d'un réseau de transport reliant centre-ville et banlieue. Ainsi les jeunes résidant en banlieue pourront s'ils le souhaitent avoir accès à l'établissement de leur choix. Cette proposition, en supplément de la suppression de la carte scolaire, devrait permettre de matérialiser la mixité sociale et scolaire recherchée au travers de notre système éducatif républicain.

PROPOSITION 23 : revoir le système de financement des établissements scolaires

La plus grande autonomie des établissements scolaires associée à une plus grande liberté de choix d'établissements scolaires accordée aux parents doit engendrer un nouveau mode de financement des établissements par un système de subvention attaché non plus à chaque établissement mais désormais à chaque élève. La subvention allouée à chaque établissement serait fonction du nombre des élèves accueillis et de leur profil.

5. Réformer le statut des enseignants

Les décrets qui régissent le statut des enseignants datent de 1950. Leurs obligations de service ne semblent plus aujourd'hui adaptées aux besoins actuels des élèves et à leurs nouvelles missions. Au-delà de leur rôle de transmetteurs de savoirs, les enseignants ont également une responsabilité d'encadrement dans les classes et hors des classes mais aussi d'accompagnement : tutorat, soutien des élèves en difficulté, aide à l'orientation. Ils ont également un rôle essentiel à jouer dans la relation avec les parents.

Proposition 24 : revoir les obligations de services et le temps de présence dans l'établissement

C'est pourquoi, leur temps de présence dans les établissements doit être augmenté, notamment pour assurer du soutien individuel ou en petits groupes de niveau, le travail en équipe avec les autres enseignants de l'établissement, avoir une relation plus suivie avec les parents, aider les élèves dans leur orientation.

Pour accroître leur temps de présence dans les établissements, le système des décharges de services doit être revu car la plupart d'entre elles n'ont plus aucune légitimité (un audit de modernisation de 2006 montrait qu'hors décharges syndicales, elles représentaient 28 000 ETP pour un coût de 1,65Mds€).

Cette augmentation du temps de travail doit évidemment engendrer une revalorisation salariale. Cependant, la rémunération au mérite doit être renforcée car le mode actuel de rémunération ne tient absolument pas compte de la qualité des enseignants.

PROPOSITION 25 : mettre en place une véritable évaluation des enseignants

Le décret Chatel sur la «*modification du régime de l'appréciation de la valeur professionnelle et des modalités d'avancement d'échelon*» de mai 2012 était destiné à faire évoluer le dispositif d'évaluation des enseignants afin que l'évaluation de ces derniers soit fondée sur un entretien réalisé tous les trois ans par le chef d'établissement. Il a été immédiatement abrogé par l'actuel gouvernement.

Les enseignants ne devraient plus subir une évaluation purement quantitative, qui ne vise qu'à vérifier leur bon respect du programme national et leur aptitude à le finir dans les temps.

Elle devrait s'appuyer sur une dimension qualitative, qui mesurerait leur capacité à faire progresser les élèves. Cette évaluation serait réalisée par le chef d'établissement et le responsable disciplinaire.

En effet, dans les établissements secondaires, un responsable disciplinaire (un « chef de département » pour chaque ensemble disciplinaire), désigné parmi les enseignants, pourrait animer l'équipe de professeurs de sa discipline et participer à leur évaluation. Il pourrait notamment accompagner les jeunes enseignants au début de leur parcours. Il serait le responsable du travail en équipe au sein de la discipline.

PROPOSITION 26 : revoir le mode de recrutement des enseignants

Cette réforme du mode de recrutement des enseignants va de pair avec l'autonomie des établissements. En effet, dans la mesure où les chefs d'établissements deviennent responsables du recrutement de leur équipe pédagogique, ils doivent pouvoir recruter dans un vivier large.

C'est pourquoi, nous proposons que le concours pour accéder à l'enseignement primaire soit désormais national et que le recrutement des enseignants se fasse désormais via des entretiens avec les chefs d'établissement sur le modèle de ce qui se passe dans l'enseignement privé.

PROPOSITION 27 : améliorer la formation des enseignants par le développement du tutorat

La formation pratique des enseignants doit notamment passer par des stages pratiques dans les établissements mais aussi par des relations renforcées avec des enseignants expérimentés. Ce tutorat permettrait aux jeunes enseignants de se former aux bonnes pratiques pédagogiques qui ont fait preuve de leur efficacité mais renforcerait également la cohésion au sein des équipes pédagogiques.

6. Renforcer la scolarisation des enfants handicapés

Si le nombre d'enfants handicapés scolarisés a considérablement augmenté ces dernières années, notamment grâce au volontarisme de la majorité précédente qui a permis une augmentation de plus de 60% de la scolarisation des enfants handicapés, le combat en faveur de leur scolarisation reste toujours d'actualité et exige une forte vigilance. Pour preuve, le projet de loi Peillon qui, s'il avait été voté en l'état, aurait abouti à la déscolarisation de nombreux enfants handicapés. Ce qui est inacceptable. Nous devons **poursuivre à tous les niveaux et sans rupture, la scolarisation de tous les enfants handicapés, renforcer la personnalisation en offrant un parcours scolaire continu et adapté à chaque élève handicapé.**

PROPOSITION 28 : poursuivre le développement de la scolarisation

Le jeune porteur d'un handicap a droit à une scolarité, quelquefois accompagnée, soutenue pour aller vers un accès au savoir et à la relation sociale, avec comme objectif essentiel, non pas uniquement le résultat, mais l'épanouissement de la personne. Il faut que l'on passe du quantitatif au qualitatif.

Depuis la loi de 2005, chaque enfant handicapé qui le peut, doit entrer à l'école ordinaire et son inscription à l'école la plus proche de son domicile est possible. Cette révolution a permis d'obtenir des résultats notables. Le nombre d'élèves admis aujourd'hui dans l'école ordinaire est en augmentation puisqu'environ 90% des enfants sont scolarisés. Il nous faut maintenant apporter des réponses adaptées aux 10% qui ne peuvent pas toujours être scolarisés mais qui n'ont pas à ce jour de solutions satisfaisantes. Il faut également soutenir et amplifier la scolarisation de l'enfant dès lors qu'elle est possible et souhaitée, en augmentant sensiblement le nombre d'heures de présence effective en classe.

Dans cette perspective, l'amélioration de la coopération avec le secteur médico-social doit être une priorité.

PROPOSITION 29 : créer les passerelles : il ne doit plus y avoir de rupture dans le parcours de scolarisation de l'enfant handicapé

Nos dispositifs souffrent aujourd'hui d'un profond cloisonnement :

- entre les établissements, d'une part, et les services, d'autre part ;
- le monde de l'éducation adaptée, d'un côté, l'éducation ordinaire de l'autre.

Nous devons **repenser nos dispositifs pour garantir la plus grande fluidité des parcours de scolarisation des enfants et créer des plates-formes réunissant l'ensemble des structures et des modes de prise en charge (internat, externat, accompagnement en milieu ordinaire...) et au sein de laquelle l'enfant handicapé circulerait selon l'évolution de ses besoins.**

PROPOSITION 30 : permettre aux enseignants de l'éducation nationale d'aller dans des établissements spécialisés

Aujourd'hui, il y a des établissements médico-sociaux scolarisant des enfants en situation de handicap qui ne pourraient pas l'être dans un établissement «classique». Les premiers dépendent du ministère de la santé et les seconds du ministère de l'éducation nationale. Un enseignant qui souhaiterait exercer dans un collège/lycée spécialisé dans le handicap doit donc démissionner et passer le concours correspondant pour avoir un poste au ministère de la santé. Concrètement, il n'y a aucune passerelle qui permettrait à un professeur d'enseigner aux élèves en situation de handicap; alors que cela pourrait être une excellente expérience pour lui, et une vraie sensibilisation aux questions de handicap. Il suffit qu'il y ait un ou deux enseignants formés au handicap par établissement pour améliorer l'accueil et la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire.

PROPOSITION 31 : améliorer l'accompagnement en milieu scolaire en menant une évaluation approfondie des besoins de l'enfant à l'entrée de l'école

L'amélioration des pratiques d'évaluation des enfants handicapés par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) doit être poursuivie. Il s'agit, en effet, d'évaluer au mieux les besoins de l'enfant afin que celui-ci puisse bénéficier d'une orientation scolaire pertinente et d'un accompagnement scolaire adapté.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) permet de programmer l'apprentissage. Il implique le médecin scolaire et doit respecter le choix des parents ou de l'élève lui-même lorsqu'il en a la capacité. Les besoins de l'enfant en matière de soutien par un Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) sont évalués par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et décrits dans le PPS.

L'accompagnement doit avoir lieu dès l'entrée à l'école et se poursuivre tout le long de la scolarité, en créant du lien entre l'enseignant référent et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

PROPOSITION 32 : accompagner et socialiser les enfants handicapés

Depuis le vote de la loi de 2005, la formation spécifique des enseignants, la mise en place d'Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), la participation active des parents sont autant d'éléments qui améliorent la scolarisation des enfants handicapés et permettent de construire « l'école pour tous ». Pour les enfants ne souffrant pas d'un handicap grave et dont la scolarisation en milieu ordinaire n'implique pas une aide individuelle, le Parlement a adopté le 15 novembre 2011 la création d'un accompagnement complémentaire par un assistant d'éducation qui peut s'occuper de plusieurs enfants. Cette aide complémentaire, prescrite par les Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est assurée par une personne désignée à cet effet, qui peut ainsi s'occuper de plusieurs enfants handicapés et de toutes les tâches favorisant leur intégration.

En matière d'approche pédagogique et éducative pour les enfants autistes, il conviendrait de valider les méthodes qui permettent un meilleur accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent en donnant également aux parents les moyens concrets de réaliser leurs choix.

Une réforme des règles régissant les établissements médico-sociaux qui accueillent et scolarisent les enfants doit être lancée : elle devra faire une place importante à la question de l'autisme.

PROPOSITION 33 : faire évoluer les métiers du handicap et les missions des AVS

Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne qui s'occupe de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de la scolarisation d'enfants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant. Il est affecté à une école, un collège ou un lycée accueillant des élèves handicapés ou au suivi d'un élève en particulier. Nous proposons d'élargir leurs missions. Ces professionnels de l'accompagnement pourraient intervenir à toutes les étapes de la vie et permettraient de prendre en charge les enfants dès le plus jeune âge dans tous les aspects de la vie quotidienne.

7. Le nécessaire renforcement de l'orientation

Aujourd'hui, l'orientation des élèves se fait plus par défaut que par choix. La méconnaissance des différentes filières et de leurs débouchés est un problème récurrent dans notre système. Nous devons ouvrir l'école aux personnes issues du monde de l'entreprise qui peuvent apporter la vision professionnelle des études qui manque à l'école.

Le système français d'orientation à l'école fonctionne selon une logique de tri, qui méconnaît totalement le monde extérieur, et pousse beaucoup de jeunes dans des voies qui ne les intéressent pas ou vers des formations sans avenir. Elèves et parents sont souvent perdus face aux choix d'orientation par manque d'information et de conseils sur les filières et leurs débouchés professionnels.

PROPOSITION 34 : Revoir le système d'orientation

Parce qu'ils sont ceux qui voient les élèves au quotidien, parce qu'ils sont en mesure d'identifier leurs compétences et/ou leurs lacunes, parce qu'ils connaissent leur motivation et leurs envies, les enseignants ont un rôle essentiel à jouer dans l'aide à l'orientation des élèves.

Ce système doit cependant être revu pour :

- **Ouvrir le monde enseignant aux professionnels issus du monde de l'entreprise par le biais de la VAE** notamment et par la création dans l'enseignement secondaire d'un statut de «professeur associé», qui permettrait à des professionnels d'enseigner à temps partiel sur le modèle en vigueur dans l'enseignement supérieur.
- **Introduire des cours d'orientation dès le collège** sur le modèle de ce qui se pratique au Canada où des cours d'orientation sont organisés autour de la découverte du monde du travail et de la formation et de la connaissance de soi dès le début du secondaire.
- **Repenser le métier de conseiller d'orientation afin de l'ouvrir à une culture professionnelle** plus diversifiée et ancrée dans la réalité du monde du travail.

8. La sécurité dans les établissements scolaires**PROPOSITION 35 : l'expérimentation des collèges par cycle**

Par-delà les mesures de sécurisation des établissements, nous préconisons **l'expérimentation des établissements scolaires par cycle** et non plus par quartier afin d'instaurer une vraie mixité sociale à l'école. Par exemple, dans une agglomération avec deux collèges, plutôt que d'avoir un établissement pour les élèves du centre-ville avec tous les niveaux (6^{ème} à 3^{ème}) et un collège pour les élèves du quartier populaire avec tous les niveaux (6^{ème} à 3^{ème}), on pourrait mettre en place des établissements par cycle ; un établissement regroupant tous les élèves de 6^{ème}-5^{ème} de l'agglomération, un autre tous les élèves de 4^{ème}-3^{ème}. Ce système de regroupement des élèves par tranche d'âge permet d'ailleurs une plus grande sécurité pour les élèves les plus jeunes et facilite le travail de surveillance.

PROPOSITION 36 : rétablir des procédures d'exclusion réelle en cas de faute grave et répétée

De la même manière, sécurité et autorité au sein des établissements ne peuvent être assurées sans sanctions. A cet égard, nous considérons qu'il est impératif de **rétablir des procédures d'exclusion réelle en cas de faute grave et répétée**. Le renvoi d'un élève n'est en rien la preuve d'une mauvaise gestion au sein d'un établissement. Or, aujourd'hui il est bien souvent considéré comme le stigmate d'une mauvaise gestion dont le chef d'établissement est le coupable. C'est pourquoi nous pensons que le renvoi doit redevenir une sanction disciplinaire appliquée dans les faits. Si le renvoi est justifié, alors il doit être considéré comme nécessaire pour faire disparaître certains sentiments d'impunité.

Par ailleurs, nous préconisons la **création d'internats disciplinaires et la généralisation d'Établissements de réinsertion scolaire**. Ces structures accueilleraient les élèves de collège et de lycée définitivement renvoyés de leurs établissements. Internats et établissement de réinsertion seraient présents dans chaque académie afin d'y envoyer les élèves exclus d'établissements dépendants de la même zone.

Enfin il est indispensable de **re-responsabiliser l'élève dans son processus de réinsertion**. Pour ce faire il pourrait être intéressant d'instaurer un mécanisme de non-automaticité de réintégration : la réintégration ne devrait être autorisée qu'à condition que l'élève ait démontré sa volonté profonde de réintégration.

Par-delà les fautes graves et répétées, la gestion des absences récurrentes pourrait aussi être améliorée grâce à un renforcement de l'information des parents et des dispositifs de sanctions.



www.u-m-p.org